

RAPPORT N° 05/8-25
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENTS URBAINS ET ROUTIERS
DANS LE SECTEUR DU BARACHOIS

RECALIBRAGE DES RUES DE NICE, DORET
ET CHATEL (SECTION NICE/ MACE)

AVENANT A LA CONVENTION DU 15 AVRIL 2005 ETAT/ CINOR
AU TITRE DE LA MESURE B12 DU CONTRAT DE PLAN ETAT/ REGION

La Commune a transféré à la CINOR un certain nombre de compétences, dont les aménagements en faveur du développement économique et touristique sur son territoire. Dans ce cadre, la CINOR a engagé un programme très ambitieux d'études en vue de la valorisation du Front-de-Mer de Saint-Denis, programme incluant aménagements balnéaires, parc aquatique, aménagements urbains et études routières de la traversée du Barachois.

Le plan de financement de ce programme, qui porte sur des montants prévisionnels de 7 200 000,00 € pour les études et de 45 000 000,00 € pour les travaux, a été approuvé en Conseil Communautaire le 11 décembre 2003.

La partie de ce programme correspondant aux aménagements urbains et routiers a bénéficié d'un financement de l'Etat de 1 524 000,00 € au titre de la mesure B12 du Contrat de Plan Etat/ Région/ FIDOM, pour un montant d'opération de 2 280 000,00 €. Sur cette enveloppe, la CINOR a réalisé des études routières préliminaires pour la traversée du Barachois, ainsi que des études de conception d'aménagements urbains du secteur Avenue de la Victoire (partie basse)/ Rue de Nice. Ces études ont bénéficié de l'aide financière de l'Etat à hauteur de 589 000,00 €, pour un montant d'opération de 883 000,00 €, dans le cadre de la signature de la Convention FIDOM n° 898 du 15 avril 2005. *(Il convient toutefois de préciser que les montants contractualisés ci-dessus seront actualisés sur la base des dépenses réelles de la CINOR : aide financière de 468 000,00 € pour un montant d'opération de 702 000,00 €, soit un crédit disponible de 1 056 000,00 €).*

Il s'est avéré prématuré de procéder aux levées d'option sur les aménagements urbains, en particulier sur le secteur du Square Labourdonnais. La réalisation des travaux envisagés ne saurait intervenir avant l'échéance du Contrat de Plan, fixée au 31 décembre 2006 pour l'engagement effectif des marchés de travaux.

La Commune a pris la décision de procéder au recalibrage complet de la Rue de Nice, qui joue un rôle important dans le trafic du Barachois en tant qu'axe de circulation et de distribution, ainsi que de la Rue Doret et de la section Nice/ Macé de la Rue Jean Chatel.

Cette opération, estimée en coût de travaux à 1 500 000,00 € HT, permettra à terme une amélioration de la fluidité, contribuera à embellir l'espace public et sécurisera les cheminements piétons. Elle s'inscrit donc pleinement dans les objectifs figurant dans la fiche B12.

RAPPORT N° 05/8-25

Les voies concernées n'étant pas classées d'intérêt communautaire, la Commune assurera directement la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le plan de financement n'est pas arrêté définitivement à ce jour, des subventions complémentaires étant susceptibles d'être sollicitées. Le plan de financement définitif vous sera donc soumis lors d'une prochaine séance.

Je vous demande donc :

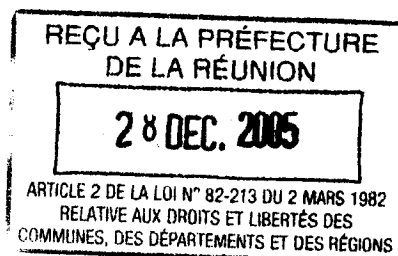
- d'approuver le principe de l'opération de recalibrage des Rues de Nice, Doret et Chatel (section Nice/ Macé), sous maîtrise d'ouvrage de la Commune ;
- de solliciter l'obtention auprès de l'Etat du reliquat de financement FIDOM sur le crédit Contrat de Plan Etat/ Région, ce crédit disponible étant de 935 000,00 € ;
- de m'autoriser à engager les procédures nécessaires auprès de la Préfecture pour la signature d'un Avenant à la fiche B12 du Contrat de Plan permettant à la Commune de bénéficier du reliquat de crédit FIDOM de 935 000,00 € pour réaliser les travaux de recalibrage définis ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 05/8-25
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

**AMENAGEMENTS URBAINS ET ROUTIERS
DANS LE SECTEUR DU BARACHOIS**

**RECALIBRAGE DES RUES DE NICE, DORET
ET CHATEL (SECTION NICE/ MACE)**

**AVENANT A LA CONVENTION DU 15 AVRIL 2005 ETAT/ CINOR
AU TITRE DE LA MESURE B12 DU CONTRAT DE PLAN ETAT/ REGION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

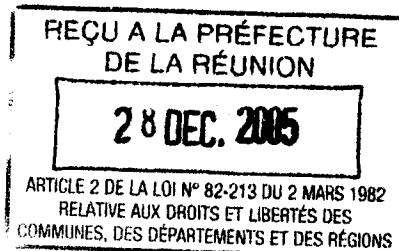
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-25 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Approuve le principe de l'opération de recalibrage des Rues de Nice, Doret et Chatel (section Nice/ Macé), sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

ARTICLE 2

Sollicite l'obtention auprès de l'Etat du reliquat de financement FIDOM sur le crédit Contrat de Plan Etat/ Région, ce crédit disponible étant de 935 000,00 €.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager les procédures nécessaires auprès de la Préfecture pour la signature d'un Avenant à la fiche B12 du Contrat de Plan, permettant à la Commune de bénéficier du reliquat de crédit FIDOM de 935 000,00 € pour réaliser les travaux de recalibrage des Rues de Nice, Doret et Chatel (section Nice/ Macé).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



DEPUTE-MAIRE
Victoria
René-Paul VICTORIA